

1889

Société par actions simplifiée au capital de 123.750 euros
Siège social : 7, rue du Quatre Septembre – 75002 Paris
RCS Paris 812 533 651
(la « **Société** »)

**DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ
EN DATE DU 28 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mai, les associés de la Société, détenant ensemble la totalité des titres composant le capital et des droits de vote de la Société et dont le détail est indiqué en *Annexe* (les « **Associés** »), et Madame Delphine Vitry, présidente de la société GoodMood, elle-même présidente de la Société, présidant la séance (le « **Président** »),

après avoir rappelé que la Société souhaite obtenir la certification dite « *B-Corp* », certification accordée aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public et que dans ce cadre il est apparu opportun de compléter les statuts de la Société (les « **Statuts** ») pour y indiquer la raison d'être de la Société,

puis avoir pris connaissance des informations et documents nécessaires à la prise des décisions objet du présent acte unanime, conformément aux dispositions des Statuts, ainsi qu'aux lois et règlements applicables,

et reconnu avoir été suffisamment informés, préalablement à la signature des présentes, sur la portée des décisions objet des présentes et être, consécutivement, en mesure de se prononcer, en toute connaissance de cause, sur les décisions ainsi soumises à leur approbation, et ce bien que les documents et informations afférents aux questions inscrites à l'ordre du jour n'aient pas été portés à leur connaissance dans les délais statutaires, préalablement à la signature des présentes, et renoncé, en conséquence, à élever toute contestation quant à la validité des décisions ci-dessous, sur le fondement d'une violation de leurs droits d'information aux termes des Statuts (y compris en termes de procédure et de délais),

ont adopté les décisions ci-après par la signature du présent acte, conformément à l'article 24 des Statuts, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ❖ Détermination de la raison d'être de la Société.
- ❖ Modification corrélative de l'article 2 des Statuts.
- ❖ Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION

Détermination de la raison d'être de la Société

Les Associés,

décident de fixer comme suit la raison d'être de la Société :

La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le Président et la direction générale s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes à la Société et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement.

La Société aura ainsi, dans le cadre de ses activités, pour mission d'accompagner le développement de l'industrie du luxe dans un monde en profonde transformation.

L'industrie du luxe inspire la société à travers ses savoir-faire, sa créativité et sa culture. Notre rôle est d'accompagner son développement dans un monde en profonde transformation, les engagements suivants :

- Auprès des maisons de luxe : imaginer et opérer des expériences uniques ancrées dans l'identité de marque,
- Auprès des clients de la Société : ouvrir les portes de l'extraordinaire,
- Auprès des territoires : révéler, valoriser et préserver notre patrimoine culturel et naturel,
- Auprès des talents de la Société : contribuer à unir le monde par le beau.

Un comité de mission (ou un référent de mission) pourrait éventuellement être désigné pour suivre l'exécution des missions par le Président et la direction générale. Une vérification de la poursuite de ces objectifs pourrait également être mise en place par l'organisme tiers indépendant.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative de l'article 2 des Statuts

Les Associés, en conséquence de l'adoption de la première décision,

décide d'insérer un article 2.2 à l'article 2 des Statuts relatif à l'objet social de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 2 OBJET SOCIAL – RAISON D'ÊTRE

2.1 Objet social :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- *Toutes prestations de services et vente de produits, en particulier dans le domaine du luxe et du tourisme ;*
- *L'organisation de séminaires, d'événements et de formations ;*
- *L'édition sur tous supports ;*
- *La production audiovisuelle et numérique ;*
- *La prise de participations directes ou indirectes par tous moyens, dans toutes entreprises, sociétés françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions d'actions ou d'acquisitions de titres, droits ou biens sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique ou autrement ; la gestion de ces participations ;*
- *La participation de la société dans toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, mobilières ou immobilières ;*
- *Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.*

2.2 Raison d'être :

La Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le Président et la direction générale s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes à la Société et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement.

La Société aura ainsi, dans le cadre de ses activités, pour mission d'accompagner le développement de l'industrie du luxe dans un monde en profonde transformation.

L'industrie du luxe inspire la société à travers ses savoir-faire, sa créativité et sa culture. Notre rôle est d'accompagner son développement dans un monde en profonde transformation, les engagements suivants :

- *Après des maisons de luxe : imaginer et opérer des expériences uniques ancrées dans l'identité de marque,*
- *Après des clients de la Société : ouvrir les portes de l'extraordinaire,*
- *Après des territoires : révéler, valoriser et préserver notre patrimoine culturel et naturel,*
- *Après des talents de la Société : contribuer à unir le monde par le beau.*

Un comité de mission (ou un référent de mission) pourrait éventuellement être désigné pour suivre l'exécution des missions par le Président et la direction générale. Une vérification de la poursuite de ces objectifs pourrait également être mise en place par l'organisme tiers indépendant. »

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION **Pouvoir pour les formalités légales**

Les Associés,

décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités légales relativement aux présentes décisions unanimes prises par acte sous seing privé.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

De tout ce que de dessus, il a été dressé le présent acte sous seing-privé qui a été signé électroniquement par les Associés conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

*Signature par DocuSign en
accord avec les Associés
conformément aux articles 1366
et suivants du Code civil*

DocuSigned by:
Aurélie de Royer Dupré
2F2495AC9374469...

LA SOCIETE AGENCE EPICURIA

Représentée par Madame Aurélie de
Royer Dupré

Signé par :
Delphine Vitry
BCB613388966426...

LA SOCIETE GOODMOOD

Représentée par Madame Delphine
Vitry

Annexe
Liste des Associés

- **La société GoodMood**, société par actions simplifiée au capital de 4.494.058,80 euros, dont le siège social est situé 7, rue du Quatre Septembre – 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 980 136 675 ;

- **La société Agence Epicuria**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 16, rue Volta – 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 819 988 965.